



Commune de Plaisance

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 mai 2021

MAIRIE
DE
PLAISANCE
- 24560 -
TEL : 05.53.58.79.55
plaisance.mairie@wanadoo.fr

Le 12 mai 2021

Madame le Maire
de PLAISANCE
à
Messieurs les Adjointes
Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Municipaux

CONVOCAION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

MARDI 18 MAI 2021 à 18 Heures 30

salle des fêtes

Ordre du Jour :

Approbation du PV précédent

Délibérations

- Virement de crédits n° 01,
- Validation des nominations des voies publiques de PLAISANCE,
- Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration

Questions diverses.

Le Maire,

CHAPOTARD Christine.

Disposition de la salle : Gel hydroalcoolique fourni, une personne par table.

L'an **DEUX MILLE VINGT et UN**, le **DIX HUIT** du mois de **MAI** à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de PLAISANCE, régulièrement convoqué, s'est assemblé en la salle des fêtes de PLAISANCE, sur convocation du 12 mai 2021 et sous la présidence de Mme Christine CHAPOTARD, Maire, et en respect des normes gouvernementales relatives à la lutte contre l'épidémie de COVID-19, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : **10**

Présents : **09**

Etaient présents :

Mme CHAPOTARD Maire.

MM. FRICOT 1er adjoint, ROUCHON 2ème adjoint, PACE 3ème adjoint.

Mmes CAILLARD, PROU, ROUCHON.

MM. LONGUET, SICOT.

Absent excusé : M. de MONTBRON

Procuration : M. de MONTBRON à Mme CHAPOTARD

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 19 avril 2021.

Délibérations

- ✓ Virement de crédits n° 1
- ✓ Validation des dénominations des voies publiques de PLAISANCE
- ✓ Débat sur les orientations générales du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours d'élaboration

Affaires diverses.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30

Monsieur Jean-Marie FRICOT est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 19 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

2021/22 Virement de crédits n° 1.

Dans le cadre des élections départementales et régionales à venir, il est nécessaire d'acheter un certain nombre d'effets de protection anti-covid, et les montants budgétaires votés s'avèrent insuffisants.

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2184 - 32	Mobilier	1400.00	
1323 - 33	Subv. non transf. Départements		1400.00
TOTAL :		1400.00	1400.00
TOTAL :		1400.00	1400.00

Madame le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ce virement de crédit

VOTANTS : 10 (dont 1 procuration)	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--	------------------	-------------------	-----------------------

2021/23 Validation des dénominations des voies publiques de PLAISANCE.

Madame le Maire énumère les différentes dénominations de voie retenues par le groupe de travail dédié au plan d'adressage

Madame le Maire informe le Conseil que les matériels nécessaires à la mise en place des plaques de rue sont en cours de réception. MM. LONGUET et PACE réaliseront le marquage préalable des emplacements, et l'installation sera réalisée par une entreprise.

Madame le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ce virement de crédit

VOTANTS : 10 (dont 1 procuration)	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--	------------------	-------------------	-----------------------

2021/24 Débat sur les orientations générales du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) en cours d'élaboration.

L'article L.151-5 du code de l'urbanisme précise le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi :

Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1°) Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2°) Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Dans un contexte territorial marqué par la présence de l'agglomération de Bergerac, la

communauté de Communes Portes Sud Périgord souhaite dans le cadre de son projet affirmer la volonté des élus de conserver le caractère d'espace rural de leur territoire.

Ce PADD se décline en 6 axes, divisés en domaines et sous-domaines.

Axe	Domaine	Sous-domaine
Préserver les espaces naturels sensibles et les ressources	Assurer une gestion raisonnée de la ressource en eau	Maintenir une bonne qualité de l'alimentation en eau potable
		Préserver la qualité des eaux superficielles
	Pérenniser les conditions de maintien de la biodiversité	Assurer la préservation des composantes du réseau écologique régional et local
		Protéger les zones humides et le réseau hydrographique secondaire
	Réduire la vulnérabilité des habitants aux risques	Intégrer le risque inondation
		Préserver du risque feux de forêt
Prendre en compte les risques mouvements de terrain, phénomènes souterrains et érosion des sols		
Préserver et valoriser les qualités paysagères et patrimoniales	Valoriser les caractéristiques et structures paysagères participant à la qualité du cadre de vie	Fixer des objectifs de qualité paysagère en matière de « Grand paysage »
		Favoriser la découverte des paysages via le réseau de circulations douces
		Fixer des objectifs de qualité paysagère en matière d'intégration paysagère
		Améliorer la place de la nature et du végétal au sein des espaces bâtis
Favoriser un développement urbain respectueux du cadre de vie	Privilégier le développement urbain au sein des enveloppes urbaines des bourgs et hameaux	Préserver et dynamiser les centres urbains historiques
		Densifier » les bourgs et les hameaux
		Définir les hameaux et quartiers constructibles selon différents critères de choix
		Adapter les réponses aux situations et configurations bâties
	Prendre en compte le potentiel de réhabilitation du bâti agricole	
Fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation de	Gérer la consommation foncière par une répartition entre densification et extension de l'urbanisation	

	l'espace et de lutte contre l'étalement urbain	Renforcer la densité dans les pôles Favoriser une bonne organisation des développements futurs
Maintenir l'attractivité résidentielle du territoire	Traduire un projet de développement du territoire mesuré et maîtrisé	Intégrer les orientations du SCOT Adapter les objectifs aux potentialités des communes
	Mobiliser et valoriser le bâti existant	Reconquérir les logements vacants des pôles urbains Poursuivre la requalification du parc existant
	Diversifier le parc de logements et répondre aux besoins spécifiques	Développer une offre de logements diversifiée
		Produire des logements adaptés aux besoins spécifiques
Favoriser toutes les composantes de l'économie locale pour une plus grande autonomie du territoire	Maintenir les activités et emplois productifs	Favoriser les conditions d'une agriculture vivable et diversifiée Préserver le massif forestier, favoriser la mutation de son usage pour soutenir le développement de la filière bois
		Favoriser une reconversion qualitative des carrières Encadrer le développement des centrales photovoltaïques
	Encadrer et tirer parti des exploitations des sols et sous-sols	Privilégier le développement des activités commerciales de proximité et conforter les polarités déjà en présence Poursuivre l'accueil d'activités économiques (TPE, artisanat), sur des sites dédiés répartis sur le territoire
		Favoriser l'accueil et le développement économique par une meilleure couverture numérique et l'accès au haut débit sur l'ensemble du territoire
		Développer et conforter une économie touristique et de loisirs
	Organiser le maintien et l'accueil d'activités économiques	Poursuivre la valorisation des éléments de l'attractivité touristique locale (patrimoniaux et environnementaux...) Conforter le développement d'une offre de loisirs Soutenir les initiatives en matière de projets et d'accueil de tourisme et loisirs et d'hébergements touristiques
		Développer l'usage des transports collectifs et de l'intermodalité Encourager les transports « durables »
Une politique des déplacements « durables »	Promouvoir un rééquilibrage en faveur des modes alternatifs à la voiture	
	Proposer des points d'amélioration en termes de circulation et de sécurité des déplacements	

Madame le Maire présente au Conseil une synthèse de chacun des 6 axes du PADD, le Conseil étant invité à formuler ses observations pour chaque axe.

AXE 1 : Préserver les espaces naturels sensibles et les ressources

Le Conseil n'émet aucune observation.

AXE 2 : Préserver et valoriser les qualités paysagères et patrimoniales

Le Conseil n'émet aucune observation.

AXE 3 : Favoriser un développement urbain respectueux du cadre de vie

Le Conseil n'émet aucune observation.

AXE 4 : Maintenir l'attractivité résidentielle du territoire

Le Conseil mène débat concernant cet axe, mais n'émet aucune observation.

AXE 5 : Favoriser toutes les composantes de l'économie locale pour une plus grande autonomie du territoire

Le Conseil n'émet aucune observation.

AXE 6 : Une politique des déplacements « durables »

Le Conseil n'émet aucune observation.

Madame le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur l'adoption de ce PADD

VOTANTS : 10 (dont 1 procuration)	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--	------------------	-------------------	-----------------------

Questions diverses

- ✓ Madame le Maire évoque un questionnaire de la Gendarmerie nationale, par lequel les souhaits des élus sont recueillis.

Réponses fournies :

Maintenir le contact avec les élus

Contrôle de vitesse sur la RN21 à la Halte de Plaisance

Contrôle de vitesse sur les D25 et D15 à Falguyrat.

- ✓ Vente de certaines portions de chemins ruraux : l'enquête publique va être lancée, et le bornage aura lieu le 27 mai.
- ✓ Organisation des élections départementales et régionales : chaque conseiller ayant donné sa disponibilité pour ces 2 journées, le secrétariat transmettra aux Conseillers le planning de tenue des bureaux de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30